



Mrs Vergari, Falco, Cheilan, et Devaux



V. Nouvel, B. Devaux, D. Stubbs

Le Village c'est parti !!!

Le 23 Mai, à 18 heures, un grand nombre d'invités et d'adhérents SOPTOM se pressaient pour le cocktail de lancement du "Village des Tortues", à Confaron... A 18h.30, coup d'envoi par le secrétaire, en présence des personnalités et des médias. Des Conseillers Généraux, des Maires et de nombreux notables, entouraient Mr. FALCO, représentant Mr. ARRECKX, Président du Conseil Général du Var. La presse locale était présente, mais également l'A.F.P. et des reporters de la B.B.C., venus tout spécialement de Londres. On remettait au secrétaire de la SOPTOM un chèque de la part du Conseil Général, et un autre de la part de la FFPS (Fauna and Flora Preservation Society) : le Village était lancé !!! Pour mieux comprendre le projet, étaient présentées des diapositives et des maquettes. Et toute l'assistance se retrouvait sympathiquement autour du buffet.

A 20 heures, barbecue pour les adhérents SOPTOM, et Assemblée Générale, et la soirée se terminait par la projection de "L'île aux tortues". Nous nous séparions vers 23 heures, ivres de paroles, d'enthousiasme, mais également de sangria et de boissons diverses. Dans un an, promis-juré, le Village ouvrira ses portes !

Joan Nessi : En fait, de quoi s'agit-il ? C'est quoi, un "Village" des tortues ?

Bernard Devaux : Le projet est contenu dans le nom de l'association. SOPTOM veut dire : Station d'Observation et de Protection des tortues des Maures. En 85, nous avons présenté le "Programme de Sauvegarde". En 86-87, nous avons ouvert le premier enclos de protection. En 88, nous ouvrirons le Village...

JN : mais concrètement, cela veut dire quoi ?

BD : La ville de Confaron, vous le savez, a mis à notre disposition un hectare de terrain, au pied des Maures. Vous avez vu ce terrain

suite page 2

Le point sur le commerce des tortues

par Michel DUMONT.

La commercialisation des tortues terrestres a commencée en France il y a environ un siècle, pour atteindre son maximum dans les années 1965-1975. La France seule, à cette époque, importait annuellement plus de 150.000 tortues, dont aucune ne se reproduisait et dont la quasi totalité périssait dans les 18 mois. Les exceptions, bien traitées, atteignant alors une longévité remarquable. La Tunisie fut longtemps le grand pourvoyeur de ce commerce, les animaux voyageant en complément de fret dans des conditions épouvantables : d'entassement, d'hygiène, de manque d'eau et de nourriture. La mortalité fut énorme.

Les efforts du Pr. Ch. BLANC et du Pr. El. HILI permirent à la Tunisie de s'honorer en stoppant net toutes exportations de tortues grecques, ainsi que des jeunes tortues aquatiques (*Mauremys leprosa*) vendues elles aussi par dizaines de milliers (1969-1970). Devant cette situation, les importateurs se tournèrent à partir de 1969 vers la Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni* Gmelin) des Balkans et la Tortue des steppes (*Testudo horsfieldi*) originaire d'URSS et du Pakistan. Ces deux

suite page 3